



Rompre un cdd pour un autre cdd

Par **marylin86**, le **02/10/2012 à 13:32**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDD à temps partiel dans une entreprise jusqu'en mars 2013. On me propose éventuellement un poste d'assistante juridique dans une étude notarial. Pour un contrat en CDD à temps plein entre 9 et 12 mois. Je sais que pour rompre un contrat en CDD, il faut justifier d'une embauche en CDI. Mon employeur actuel ne semble pas prêt à mettre fin à ma mission à l'amiable. Quelles sont mes recours ? Sachant que je suis juste diplômée depuis le mois de juin et que ce nouveau poste serait pour moi l'occasion de lancer ma carrière professionnelle et vu la conjoncture économique une opportunité comme celle là ne se représentera pas de suite.
Sincères salutations,
S.R

Par **Lag0**, le **02/10/2012 à 14:02**

Bonjour,
Vous ne pouvez rompre votre CDD actuel que par accord amiable avec l'employeur, pour faute grave de celui-ci ou pour prendre un CDI.
Vous ne pouvez donc pas le rompre pour prendre un autre CDD.
Seul l'accord amiable est possible, malheureusement pour vous si l'employeur s'y refuse, c'est son droit...